GRANT THORNTON
100, rue de Courcelles
75017 Paris
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

InfoVista S.A.

Exercice clos le 30 juin 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société InfoVista S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 « Principes comptables significatifs – reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les notes 2 « Principes comptables significatifs – regroupements d'entreprises » et 3 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés présentent les principes et modalités retenus par votre société en matière de test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation.

Les notes 2 « Principes comptables significatifs – impôts » et 14 « Impôts » de l'annexe aux comptes consolidés présentent les principes et modalités retenus par votre société en matière d'impôts sur le résultat. A ce titre, votre société a comptabilisé des impôts différés actifs. Nous avons procédé à l'appréciation du processus mis en place par la société pour identifier les déficits reportables et les différences temporelles, et élaborer les prévisions de bénéfice imposable sur lequel ces différences et déficits pourront s'imputer. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre de Grant Thornton International

Pascal Leclerc

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Pagnon

COMPTES CONSOLIDES

INFOVISTA
BILAN CONSOLIDE
(montants en milliers)

	Note	Au 30 juin 2011	Au 30 juin 2010
ACTIF			
Goodwill	3	€ 9 668	€ 9 268
Autres immobilisations incorporelles nettes	4	1 243	1 379
Immobilisations corporelles nettes	5	950	1 202
Impôts différés actifs	14	2 210	894
Autres actifs non courants		544	619
Total de l'actif non courant		**14 615**	**13 362**
Clients et comptes rattachés	6	12 327	13 207
Autres actifs courants	7	3 285	2 071
Autres actifs financiers courants	8	14 057	11 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	11 642	14 215
Total de l'actif courant		**41 311**	**41 031**
TOTAL DE L'ACTIF		**€ 55 926**	**€ 54 393**
PASSIF			
Capital émis	9	€ 8 877	€ 9 728
Primes et autres réserves	9	31 216	30 961
Actions propres	9	(1 842)	(4 164)
Capitaux propres		**38 251**	**36 525**
Produits constatés d'avance non courants		1 282	262
Autres passifs non courants		280	270
Total des passifs non courants		**1 562**	**532**
Fournisseurs et comptes rattachés		1 863	2 904
Salaires et commissions à payer		2 132	2 820
Dettes envers les organismes sociaux		916	1 932
Produits constatés d'avance courants		9 876	8 716
Autres passifs courants	10	1 326	964
Total des passifs courants		**16 113**	**17 336**
TOTAL DU PASSIF		**€ 55 926**	**€ 54 393**

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

INFOVISTA
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(montants en milliers, sauf nombre d'actions et données par action)

	Note	Exercice clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 30 juin 2010
Chiffre d'affaires			
Produits logiciels		€ 18 026	€ 15 851
Services de maintenance		21 976	20 741
Services de conseil		5 865	6 408
Total	**13**	**45 867**	**43 000**
Coût des ventes			
Produits logiciels		1 453	1 284
Prestations de services		8 644	8 698
Total		**10 097**	**9 982**
Marge brute		**35 770**	**33 018**
Charges opérationnelles			
Frais marketing et commerciaux		16 213	15 063
Frais de recherche et développement		9 189	9 495
Frais généraux et administratifs		5 749	5 677
Amortissements d'actifs incorporels acquis		458	457
Total		**31 609**	**30 692**
Résultat opérationnel		**4 161**	**2 326**
Produits financiers		211	223
Charges financières		(17)	(14)
Pertes nettes de change	**19**	(465)	(53)
Résultat financier		**(271)**	**156**
Résultat avant impôts		**3 890**	**2 482**
Produit (Charges) d'impôt sur le résultat	**14**	22	(55)
Résultat net		**€ 3 912**	**€ 2 427**
Résultat net par action, de base	**15**	0,24 €	0,14
Résultat net par action, dilué	**15**	0,23 €	0,14
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation	**15**	16 461 487	16 943 648
Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation		16 948 671	17 101 580

INFOVISTA
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE
(montants en milliers)

	Exercice clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 30 juin 2010
Résultat net	€ 3 912	€ 2 427
Variation de la réserve de conversion	(60)	276
Impôt différé actif reconnu en capitaux propres	754	417
Résultat global	**€ 4 606**	**€ 3 120**

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

INFOVISTA
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(montants en milliers)

	Exercice clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 30 juin 2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	€ 3 912	€ 2 427
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Charges liées aux paiements en actions	-	73
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 432	1 122
Résultat sur cession d'immobilisations	70	60
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	9	(1)
Impôts différés	(583)	(443)
Achats d'autres actifs financiers courants nets	(2 519)	(11 538)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux activités opérationnelles:		
Clients et comptes rattachés	472	(4 396)
Autres actifs courants	(1 240)	(676)
Dépôts et cautionnements	38	(57)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(976)	1 266
Produits constatés d'avance courants	1 817	(659)
Dettes, charges à payer et autres passifs courants	(1 263)	1 287
Passifs non courants	1 125	(47)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	***2 294***	***(11 580)***
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(723)	(659)
Décaissement lié à un complément de prix pour l'acquisition Accellent	(400)	-
Frais de développement	(469)	-
Flux de trésorerie nets consomopmés par les activités d'investissement	***(1 592)***	***(659)***
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentations de capital liées à l'exercice des options d'actions	499	26
Emission BSAAR, net	-	292
Achat d'actions propres	(4 020)	(3 587)
Vente d'actions propres	641	741
Flux nets de trésorerie consommés par les activités de financement	***(2 880)***	***(2 527)***
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(395)	337
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(2 573)**	**(14 429)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	14 215	28 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	11 642	€ 14 215
Informations complémentaires		
Impôt sur le résultat payé	€ 645	€ 359

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

INFOVISTA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
(montants en milliers, sauf nombre d'actions)

	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Capital émis actions ordinaires	Primes liées au capital	Réserve de conversion	Résultats accumulés et autres	Actions propres	Total
Au 30 juin 2009	**18 007 329**	**541 156**	**€ 9 724**	**€ 79 215**	**€ (1 620)**	**€ (50 384)**	**€ (1 075)**	**€ 35 860**
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	276	-	-	276
Impôt différé actif reconnu				241	176	-		417
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	**693**
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	2 427	-	**2 427**
Total des charges et produits reconnus sur la période	-	-	-	-	-	-	-	**3 120**
Exercice d'options de souscription et d'achat d'actions	8 075	(4 800)	4	12	-	-	10	**26**
Emission BSAAR				292				**292**
Charges liées aux paiements en actions	-	-	-	73	-	-	-	**73**
Achat d'actions propres	-	1 171 985	-	-	-	-	(3 587)	**(3 587)**
Ventes d'actions propres	-	(245 384)	-	253	-	-	488	**741**
Au 30 juin 2010	**18 015 404**	**1 462 957**	**€ 9 728**	**€ 80 086**	**€ (1 168)**	**€ (47 957)**	**€ (4 164)**	**€ 36 525**
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	(60)	-	-	(60)
Impôt différé actif reconnu				378	376	-	-	754
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	**694**
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	3 912	-	**3 912**
Total des charges et produits reconnus sur la période	-	-	-	-	-	-	-	**4 606**
Exercice d'options de souscription et d'achat d'actions	164 187	(57 220)	89	261	-	-	149	**499**
Achat d'actions propres	-	844 641	-	-	-	-	(4 020)	**(4 020)**
Annulation d'actions propres	(1 740 000)	(1 740 000)	(940)	(4 907)	-	-	5 847	**-**
Ventes d'actions propres	-	(144 522)	-	295	-	-	346	**641**
Au 30 juin 2011	**16 439 591**	**365 856**	**€ 8 877**	**€ 76 113**	**€ (852)**	**€ (44 045)**	**€ (1 842)**	**€ 38 251**

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Présentation générale et comparabilité

Note 2 - Principes comptables significatifs

Note 3 – Goodwill

Note 4 – Autres immobilisations incorporelles

Note 5 – Immobilisations corporelles

Note 6 – Clients et comptes rattachés

Note 7 – Autres actifs courants

Note 8 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers

Note 9 – Capital et primes liées au capital

Note 10 – Autres passifs courants

Note 11 – Avantages au personnel

Note 12 – Dettes financières

Note 13 – Information sectorielle

Note 14 – Impôts

Note 15 – Résultat net par action

Note 16 – Engagements hors bilan

Note 17 – **Instruments dérivés**

Note 18 – Effectif moyen

Note 19 – Exposition aux risques financiers

Note 20 – Information sur les parties liées

Note 21 – Evènements postérieurs à la clôture

Note 1 – PRESENTATION GENERALE ET COMPARABILITE

(montants en milliers, sauf nombre d'actions et données par action)

Informations relatives au Groupe

InfoVista S.A. est une société anonyme créée en 1995 et régie par les dispositions de la loi française. InfoVista S.A. est cotée sur le marché d'Euronext Paris en France. En date du 22 septembre 2011, le Conseil d'administration a procédé à un arrêté des comptes et a autorisé la publication des états financiers consolidés d'InfoVista S.A. pour l'exercice clos le 30 juin 2011. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires d'InfoVista S.A. lors de leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 16 novembre 2011.

Nature de l'activité

InfoVista S.A. et ses filiales (le « Groupe ») est un éditeur de solutions logicielles de gestion de la qualité de services. Le Groupe conçoit, développe et commercialise des produits logiciels de haute technologie qui mesurent, analysent et génèrent des tableaux de bord sur la performance et la qualité des systèmes d'information : réseaux, serveurs et applications logicielles. L'acquisition d'Accellent a permis au Groupe de fournir des solutions de suivi des réseaux axées sur les applications. Le Groupe propose également des services d'aide à l'installation, la mise en place, la formation des utilisateurs et la maintenance pour l'ensemble de ses produits. Le Groupe est positionné sur le segment du marché des logiciels appelé Gestion de la Qualité de Service (*Service Level Management* ou « SLM »). Le Groupe commercialise ses solutions principalement auprès d'opérateurs de télécommunication et de nouveaux prestataires de service (« Managed Service Providers »), mais également auprès de grandes entreprises. Le siège social du Groupe est situé aux Ulis, dans la banlieue de Paris, avec des filiales en Europe, Amérique et Asie.

Note 2 – PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Bases de préparation des comptes consolidés annuels

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'InfoVista S.A. et de ses filiales sont établis suivant les normes comptables internationales : International Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponible sur Internet à l'adresse suivante : *http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm*) à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »).

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Impact des nouvelles normes comptables

(a) Les normes et interprétations appliquées au 30 juin 2011 sont identiques à celles appliquées au 30 juin 2010 à l'exception des textes suivants qui sont applicables de manière obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2010

- l'amendement à IAS 32 "Instruments financiers : présentation", intitulé "Classement des émissions de droits". Cet amendement apporte des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Si ces instruments sont

émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixé de trésorerie, ils sont des capitaux propres, même si leur prix d'exercice est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.

- l'amendement d'IFRS 2 «Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie» applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2010 et endossée par l'Union Européenne le 27 mars 2010.
- Amélioration aux IFRS publiée en mai 2010, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1 er juillet 2010 à l'exception des amendements d'IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 36, IAS 39 qui sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2011.
- Améliorations des IFRS publiées en avril 2009 relatives aux amendements IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 36 et IAS 39 qui sont applicables à compter du 1er janvier 2010.
- IFRIC 19 «Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres» applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1er juillet 2010 et non encore endossée par l'Union Européenne.
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 et entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne le 1er novembre 2009.
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de client » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 et entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne le 1er novembre 2009.

L'adoption de ces normes, amendements et interprétations n'a eu aucune incidence significative sur les méthodes d'évaluation retenues pour préparer les états financiers consolidés du groupe.

(b) Nouvelles normes et interprétations non appliquées

En revanche, le groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1 er juillet 2010.

- Amendements à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal», le but étant de remédier à une conséquence non intentionnelle dans les cas où une entité ayant l'obligation de payer des cotisations et qui effectue un paiement d'avance doit, dans certaines circonstances, comptabiliser ce paiement d'avance en tant que charge. Les modifications apportées à IFRIC 14 prévoient que lorsqu'un régime d'avantages destiné au personnel requiert des cotisations minimales, un tel paiement d'avance doit être comptabilisé en tant qu'actif, de même que tout autre paiement d'avance.
- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ». L'objectif d'IAS 24 est d'assurer que les états financiers d'une entité contiennent les informations nécessaires pour attirer l'attention sur la possibilité que la position financière et le résultat puissent avoir été affectés par l'existence de parties liées et par des transactions et soldes, y compris des engagements, avec celles-ci.

Les principales normes, amendements de normes et interprétations publiés mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivants :

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1er janvier 2013 et non encore endossée par l'Union Européenne.
- Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers » applicable à compter du 01/07/2011.
- Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré

entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon, ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 e non encore endossées par l'UE.

- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels ». Cette nouvelle version applicable aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2013 pour l'IASB n'a pas fait l'objet d'une adoption européenne à ce jour.
- IAS 28 révisée « Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités". Cette nouvelle version d'IAS 28 applicable aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2013 pour l'IASB n'a pas fait l'objet d'une adoption européenne à ce jour.
- IFRS 10 «Etats Financiers Consolidés». La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 est fixée par l'IASB au 1er janvier 2013.
- IFRS 11 « Partenariats » annule et remplace IAS 31 "Participation dans des coentreprises" et SIC - 13 "Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs", la date d'entrée en vigueur est le 1 er janvier 2013. Un partenaire comptabiliserait sa participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence. La consolidation proportionnelle ne serait plus permise.
- IFRS 12 « Divulgation des participations dans d'autres entités». L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. IFRS 12 est applicable à partir du 1er janvier 2013.
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur». La date d'application fixée par l'IASB concerne les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après et non adoptée encore par l'UE.
- IAS 19 révisée «Avantages au personnel». IAS 19 s'applique à la comptabilisation de tous les avantages du personnel, sauf ceux auxquels s'applique IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions".
- Amendement d'IAS 1 : « Presentation des Etats Financiers : autres postes du compte du résultat ».

Recours à des estimations

La préparation des comptes consolidés annuels conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par l'équipe de direction. L'utilisation de ces estimations et hypothèses est susceptible d'avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges ainsi que des informations figurant dans l'annexe. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent en particulier sur les provisions, les durées de vie probable des immobilisations corporelles et incorporelles, le calcul de la charge relative aux paiements sur la base d'actions, les tests de perte de valeur sur le goodwill et la détermination du montant des impôts différés. La réalité peut toutefois s'avérer différente de ces estimations.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles InfoVista S.A. exerce un contrôle exclusif. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux d'InfoVista S.A. et sur la base de méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2011 est présenté ci-après :

Société	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Année d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation
InfoVista SA	France	(Mère)	-	Intégration globale
InfoVista Corporation	Etats-Unis	100 %	1997	Intégration globale
InfoVista UK Ltd	Royaume-Uni	100 %	1999	Intégration globale
InfoVista GmbH	Allemagne	100 %	1999	Intégration globale
InfoVista AP Pte Ltd	Singapour	100 %	2000	Intégration globale
InfoVista IBE SA	Espagne	100 %	2001	Intégration globale
InfoVista SRL	Italie	100 %	2006	Intégration globale

Toutes les sociétés du Groupe qui ont été créées sont consolidées à compter de leur date de création.

Conversion des comptes des filiales étrangères et opérations en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères consolidées est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées (à l'exception de la filiale anglaise qui utilise l'euro comme monnaie fonctionnelle).

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, ont été convertis en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composants des capitaux propres, qui ont été convertis au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens mensuels. Les écarts de change qui résultent de ce processus de conversion sont portés dans le poste « réserves de conversion » des capitaux propres consolidés.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont comptabilisés dans le poste « Gains (Pertes) net(te)s de change » du compte de résultat.

Les écarts de change liés aux éléments monétaires intragroupe pouvant être considérés comme faisant partie de l'investissement net à long terme dans une filiale sont inscrits en capitaux propres en « réserves de conversion ».

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de trois sources principales : les ventes de produits de logiciels, les services de maintenance, et les services de conseil qui comprennent le conseil et la formation. Les ventes de produits de logiciels sont généralement comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si (1) le Groupe signe un contrat ferme avec un client final, (2) le produit est livré (à condition qu'aucune obligation résiduelle importante ne subsiste à la charge du Groupe), (3) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur, (4) la créance qui en résulte sera en toute probabilité recouvrée, (5) le montant des redevances est fixe et peut être déterminé de façon fiable et (6) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Si un de ces six critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le Groupe comptabilise les produits de logiciels vendus par l'intermédiaire des revendeurs de la même manière que les ventes directes aux clients finaux. Néanmoins le Groupe a ajouté une procédure complémentaire dans laquelle il doit recevoir soit une copie du bon de commande entre le revendeur et le client final, soit une lettre du revendeur certifiant qu'il a bien vendu la licence à un client final nommé. Les redevances provenant des constructeurs d'équipement d'origine (OEM) sont comptabilisées soit à réception d'un rapport périodique des ventes réalisées au cours de cette période, soit à réception d'un bon de commande.

Les contrats de vente de produits du Groupe ne contiennent généralement pas de clause d'acceptation. Si un contrat de vente de produits contient une clause d'acceptation et qu'il existe une incertitude quant à l'acceptation du client, le Groupe ne comptabilise pas le chiffre d'affaires tant qu'il n'a pas reçu une acceptation écrite du client ou que la période contractuelle d'acceptation n'a pas expiré. De façon générale, le Groupe livre électroniquement les logiciels aux clients et reconnaît les revenus de licences une fois que les codes d'accès ont été fournis pour télécharger le logiciel.

Les contrats de vente de produits de logiciels contiennent généralement des services de maintenance pour une période initiale (en général douze mois). Le contrat de maintenance est généralement renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sauf si le contrat est résilié par le client ou par le Groupe. Le paiement des services de maintenance est généralement effectué à l'avance et n'est pas remboursable. Les revenus provenant du service de maintenance sont différés et comptabilisés linéairement sur la durée du contrat de maintenance.

La plupart des contrats de produit incluent des services de conseil, de formation et d'assistance. Les services de conseil prévus par ces contrats sont généralement comptabilisées distinctement du chiffre d'affaires des licences dans la mesure où ces prestations de services (1) ne sont pas essentielles au fonctionnement du produit, (2) pourraient être réalisées par d'autres prestataires, (3) n'incluent pas de modification ou de personnalisation significative du produit du logiciel. Le chiffre d'affaires des services de conseil (temps passé par les consultants) est comptabilisé lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires des services de conseil au forfait est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des prestations. Si le paiement des services de conseil est conditionné à l'acceptation du client, le chiffre d'affaires des services de conseil est comptabilisé à l'achèvement des prestations après réception de l'acceptation écrite du client. Si le chiffre d'affaires des services de conseil ne peut pas être comptabilisé distinctement de celui issu des produits de logiciel, alors le chiffre d'affaires total est reconnu en fonction du degré d'avancement des prestations ou à l'achèvement de celles-ci. Le chiffre d'affaires provenant des services de formation et autres services d'assistance est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations sont réalisées.

Ces méthodes de comptabilisation des services de maintenance et des autres services sont identiques quel que soit le canal de ventes utilisé. Les clients finaux ont un contrat de service soit uniquement avec le Groupe, soit uniquement avec les revendeurs. Le Groupe comptabilise les refacturations de débours aux clients en prestations de services au cours de la même période que celle où les débours sont comptabilisés en charges.

Dans le cas d'arrangements comprenant des licences, des services de maintenance et/ou d'autres services, le Groupe applique la méthode résiduelle pour comptabiliser le chiffre d'affaires relatif à chaque élément de l'arrangement. Cette méthode consiste à différer la juste valeur de chaque élément non livré et à allouer le montant résiduel de l'arrangement aux éléments qui ont été livrés. Ainsi, la juste valeur du service de maintenance correspond au prix constaté lors du renouvellement des contrats de maintenance et la juste valeur des prestations de service est déterminée à partir des taux de facturation utilisés lorsque ces prestations sont vendues séparément.

Les redevances de licences et les prestations de services qui ont été prépayées ou facturées mais qui n'ont pas encore été comptabilisées en revenus sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Regroupements d'entreprises

A compter du 1er juillet 2010, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée.
Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle ;
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet). La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les regroupements réalisés avant le 1er juillet 2010, étaient également comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. A la différence d'IFRS 3 révisée:

- les frais d'acquisition faisaient partie du coût d'acquisition ;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et toutes modifications du montant venaient en correction du coût et affectaient par conséquent le montant de l'écart d'acquisition ; ce mode de comptabilisation demeure applicable après le 1er juillet 2010 pour les regroupements d'entreprise réalisés avant cette date ;
- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les écarts d'acquisition, qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle. Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment estimée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis pour l'usage interne du Groupe, des actifs incorporels identifiables (savoir faire technologique) évalués dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises et des droits liés à l'utilisation de licences de logiciels. Les droits liés à l'utilisation de licences correspondent à des licences temporaires sur des logiciels développés par des tiers et que le Groupe intègre dans ses propres produits.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Logiciels	3 ans
Frais de développement	3 ans
Actifs incorporels identifiés	4 ans

Les amortissements des logiciels sont alloués par effectif dans les postes de charges opérationnelles au compte de résultat. Les droits liés à l'utilisation de licences sont amortis en prenant le plus élevé des deux montants suivants : (1) l'amortissement calculé linéairement sur la durée de vie économique des droits qui varie selon les licences entre deux et huit ans ou (2) l'amortissement, calculé

proportionnellement aux chiffres d'affaires prévisionnels sur la période de concession des droits. Les amortissements des droits de licences sont comptabilisés au compte de résultat en « coût des ventes ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Installations générales et agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et matériels divers	10 ans

Les installations générales et agencements sont amortis sur leur durée probable d'utilisation, évaluée à dix ans ou sur la durée du bail restant si celle-ci est inférieure. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges à la réalisation de ces prestations. Quand des immobilisations sont cédées ou mises hors service, le gain ou la perte est comptabilisé en résultat opérationnel. Les amortissements correspondant à ces immobilisations sont alloués par effectif dans les postes de charges opérationnelles au compte de résultat.

Frais de recherche et développement de logiciels destinés à la vente

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont immobilisées lorsque le Groupe peut démontrer que tous les critères suivants sont réunis : 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, 3) sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, 4) la façon dont cet actif génèrera des avantages économiques futurs probables, 5) la disponibilité des ressources appropriées pour achever, utiliser ou vendre le développement, et 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement. Les frais de développement immobilisés sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Les amortissements de ces immobilisations incorporelles sont enregistrés en coûts des ventes de licences.

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des charges de personnel associées au développement de logiciel, de la dépréciation de logiciels et matériels informatiques et de tout achat de technologie externe utilisée pour les projets de développement et qui ne répond pas aux six critères de capitalisation décrits ci-dessus. Les droits liés à l'utilisation de licences de logiciels développés par des tiers et que le Groupe intègre dans ses propres produits sont immobilisés lorsque ces acquisitions répondent aux critères d'immobilisation. Les amortissements de ces immobilisations incorporelles sont enregistrés en coûts des ventes de licences.

Le crédit impôt recherche est comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement.

Tests de valorisation des immobilisations

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient, si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, est établie selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur ainsi

évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur recouvrable.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Actifs courants

Les actifs courants correspondent aux actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie, et autres actifs financiers

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements liquides ayant une échéance de trois mois au plus à la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les autres actifs financiers correspondent à des placements liquides dont la date de maturité du contrat est égale ou supérieure à trois mois à la date d'acquisition. Les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en « produits financiers ».

Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Les ventes d'actions propres sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Les plus et moins-values de cession sont comptabilisés directement en capitaux propres dans le compte « primes liées au capital » pour leur montant net d'impôt.

Paiement sur la base d'actions

En application de la norme IFRS 2 « Paiement sur la base d'actions », le Groupe comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés du Groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions , en contrepartie du compte « primes liées au capital » pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La juste valeur des instruments octroyés est calculée à la date d'attribution en tenant compte de plusieurs paramètres, tels que le prix d'exercice de l'option ou du bon de souscription d'action (BSA), le cours de l'action InfoVista à la date d'attribution, la volatilité attendue de l'action, le taux de dividende attendu, le taux d'intérêt sans risque et la durée de vie estimée de l'option ou du BSA. Le modèle de valorisation des options et des BSA utilisé est le modèle binomial. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La charge est allouée aux différents postes du compte de résultat suivant le département d'affectation du bénéficiaire selon les mêmes principes que pour l'allocation des autres charges de personnel.

En fonction des hypothèses de rotation du personnel, le Groupe fait une estimation du nombre d'options et de BSA qui deviendront exerçables, afin de ne comptabiliser une charge que pour les options et les BSA dont l'acquisition du droit est attendue. A chaque arrêté comptable, ce nombre est ajusté en fonction des révisions d'estimation et du nombre d'options finalement acquis. La charge est ensuite ajustée en conséquence.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative

d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières. Les provisions sont incluses en « passifs non courants » pour la part à long terme et en « passifs courants » pour la part à court terme.

Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de location

Les contrats de location d'actifs aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Les actifs ainsi loués sont capitalisés au début du contrat à la valeur la plus faible entre leur juste valeur et la valeur actualisée des paiements minima au titre de la location. Les actifs acquis dans le cadre de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple.

Impôts

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. Les actifs d'impôts différés sont constatés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

L'impôt exigible et différé est directement comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Résultat par action

Le Groupe calcule un résultat net par action de base et dilué, soit respectivement sans prise en compte et avec prise en compte de l'effet dilutif des options et des bons de souscription d'actions. Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net de la période par la moyenne pondérée du nombre de titres en circulation. Les titres sont composés des actions et des titres potentiels. Les titres potentiels correspondent aux options et aux bons de souscription d'actions potentiellement exerçables dont le prix d'exercice est inférieur à la moyenne du cours de bourse sur la période et sont pris en compte comme s'ils avaient été exercés. Les titres potentiels sont valorisés selon la méthode du « rachat d'actions » au prix de marché moyen de la

période. Selon cette méthode, le prix d'émission total de ces titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir au Groupe dans le futur dans le cadre des plans d'options et de bons de souscription d'actions. Lorsque le résultat net par action de base est négatif, le résultat net par action dilué est égal au résultat net de base par action. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

Juste valeur

Aux 30 juin 2011 et 2010, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements financiers, les créances clients et fournisseurs, et les autres créances et autres dettes d'opérationnelles, étaient proches de leurs valeurs de marché, principalement en raison de leurs échéances à court terme.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Stocks

Le stock de produits destinés à la vente correspond aux produits achetés et non encore livrés au client. La méthode utilisée est le premier entré premier sorti. La valorisation de ces stocks est réalisée au cours du dernier prix d'achat. Ce stock peut aussi être prêté. Dans ce cas tout matériel figurant dans le stock est déprécié linéairement à partir de sa date d'achat sur une durée d'utilisation de deux ans.
Le stock de produits servant aux démonstrations mais non destinés à la vente est comptabilisé en immobilisation et amorti sur une durée de cinq ans. La valorisation de ces stocks est réalisée au cours du dernier prix d'achat.

Changement de présentation du bilan

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, les actionnaires du Groupe ont décidé d'apurer l'ensemble des pertes antérieures par prélèvement sur le poste « Prime d'émission, de fusion, et d'apport ». Cette opération juridique a eu pour effet de rendre la distinction entre le poste de prime d'émission et le poste de réserves consolidées moins pertinente. Le Groupe a donc décidé de modifier la présentation de ses capitaux propres consolidés au passif du bilan en agrégeant les postes «

Réserves de conversion » et « Réserves consolidées » avec le poste "primes liées au capital" dans un poste nouvellement intitulé « Primes et autres réserves ». En conséquence, la présentation de l'exercice comparatif a été retraitée de la même façon. Le détail des capitaux propres continue à figurer dans le tableau de variation des capitaux propres.

Note 3 – GOODWILL

Le 22 novembre 2007, le Groupe a réalisé l'acquisition définitive de 100% des actions d'Accellent, une société non cotée basée en France, dont les solutions de gestion des performances et d'assurance qualité des applications métier sont utilisées principalement par de grandes entreprises françaises et internationales. Le prix d'acquisition s'est élevé à 13 500 milliers d'euros, auquel il convient d'ajouter 189 milliers d'euros de frais d'acquisition. Ce montant a été payé intégralement en numéraire en novembre 2007. Le contrat d'acquisition prévoyait un complément de prix à déterminer sur la base du Chiffre d'affaire cumulé de la période du 1er juillet 2007 au 30 juin 2010. A ce titre, un complément de prix de 400 milliers d'euros a été payé par le Groupe, en mai 2011.

Le goodwill reconnu au moment de cette acquisition s'élève à 9 268 milliers d'euros. En tenant compte du paiement du complément de prix l'écart d'acquisition définitif s'élève à 9 668 milliers d'euros au 30 juin 2011.

L'écart d'acquisition relatif à l'acquisition d'Accellent a fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite en note 2. Ce test réalisé au niveau du Groupe n'a pas mis en évidence de perte de valeur nécessitant de constater une dépréciation. La principale hypothèse retenue par le Groupe dans l'élaboration de ses projections de flux de trésorerie est la progression du chiffre d'affaires sur la période 2011-2015. Une baisse de 20% du chiffre d'affaires prévisionnel retenu pour l'évaluation de la valeur recouvrable ne conduirait pas à ramener la valeur recouvrable à un montant inférieur à la valeur nette comptable des actifs testés. Ce test de dépréciation a été mené en retenant un taux d'actualisation de 11% ainsi qu'un taux de croissance à l'infini de 1,5%. Un accroissement d'un point du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la valeur recouvrable ne conduirait pas à ramener la valeur recouvrable à un montant inférieur à la valeur nette comptable des actifs testés.

Note 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles nettes sont constituées des éléments suivants:

Valeur brute	**Soldes au 30 juin 2010**	**Acquisitions**	**Cessions ou mises au rebut**	**Reclassements**	**Effet de change**	**Soldes au 30 juin 2011**
Logiciels acquis	€ 1 500	€ 143	€ (145)	€ 188	€ (28)	€ 1 658
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2 904	-	-	-	-	2 904
Actifs incorporels acquis d'Accellent	1 830	-	-	-	-	1 830
Frais de développement	-	469	-	-	-	469
Total	**€ 6 234**	**€ 612**	**€ (145)**	**€ 188**	**€ (28)**	**€ 6 861**

Amortissements	Soldes au 30 juin 2010	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2011
Logiciels acquis	€ 1142	€ 185	€ (145)	€ -	€ (28)	€ 1 154
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2531	242	-	-	-	2 773
Actifs incorporels acquis d'Accellent	1182	458	-	-	-	1 640
Frais de développement	-	51	-	-	-	51
Total	**€ 4 855**	**€ 936**	**€ (145)**	**€ -**	**€ (28)**	**€ 5 618**
Valeur nette comptable	**€ 1 379**	**€ (324)**	**€ -**	**€ 188**	**€ -**	**€ 1 243**

Droits liés à l'utilisation de logiciels

Parmi les droits liés à l'utilisation des logiciels acquis, figurent des droits acquis auprès de Progress Software (Objectstore) pour une valeur nette comptable de respectivement 102 et 306 milliers d'euros aux 30 juin 2011 et 2010. Ces droits restent à amortir sur une demi-année au 30 juin 2011, et sont utilisés dans le cadre de ventes de produits VistaFoundation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices clos les 30 juin 2011 et 2010.

Activation des frais de développement

A compter du 1er juillet 2010, le Groupe a mis en place un système fiable de suivi des coûts de développement pouvant être immobilisés. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, le Groupe a activé des frais de développement à hauteur de 469 milliers d'euros.

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2009	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Logiciels acquis	€ 1 320	€ 148	€ -	€ 4	€ 28	€ 1 500
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2 904	-	-	-	-	2 904
Actifs incorporels acquis d'Accellent	1 830	-	-	-	-	1 830
Total	**€ 6 054**	**€ 148**	**€ -**	**€ 4**	**€ 28**	**€ 6 234**

Amortissements	Soldes au 30 juin 2009	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Logiciels acquis	€ 1 124	€ 148	€ -	€ (158)	€ 28	€ 1 142
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2 265	266	-	-	-	2 531
Actifs incorporels acquis d'Accellent	724	458	-	-	-	1 182
Total	**€ 4 113**	**€ 872**	**€ -**	**€ (158)**	**€ 28**	**€ 4 855**
Valeur nette comptable	**€ 1 941**	**€ (724)**	**€ -**	**€ 162**	**€ -**	**€ 1 379**

Note 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2010	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2011
Installations générales et agencements	€ 1 630	€ 13	€ (367)	€ -	€ (70)	€ 1 206
Matériel informatique	3 410	475	(413)	(189)	(121)	3 162
Mobilier et matériel divers	708	32	(183)	-	(30)	527
Total	**€ 5 748**	**€ 520**	**€ (963)**	**€ (189)**	**€ (221)**	**€ 4 895**

Amortissements	Soldes au 30 juin 2010	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2011
Installations générales et agencements	€ 1 502	€ 23	€ (368)	€ -	€ (65)	€ 1 092
Matériel informatique	2 428	419	(381)	-	(92)	2 374
Mobilier et matériel divers	616	38	(153)	-	(22)	479
Total	**€ 4 546**	**€ 480**	**€ (902)**	**€ -**	**€ (179)**	**€ 3 945**
Valeur nette comptable	**€ 1 202**	**€ 40**	**€ (61)**	**€ (189)**	**€ (42)**	**€ 950**

Au cours des exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles. Par ailleurs, au cours de ces mêmes exercices, il n'y a pas eu de financement d'équipement par des contrats de location financement significatifs.

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2009	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Installations générales et agencements	€ 1 527	€ 74	€ (85)	€ 43	€ 71	€ 1 630
Matériel informatique	3 279	484	(102)	(406)	155	3 410
Mobilier et matériel divers	660	10	-	5	33	708
Total	**€ 5 466**	**€ 568**	**€ (187)**	**€ (358)**	**€ 259**	**€ 5 748**

Amortissements	Soldes au 30 juin 2009	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2010
Installations générales et agencements	€ 1 459	€ 25	€ (48)	€ -	€ 66	€ 1 502
Matériel informatique	2 148	429	(70)	(196)	117	2 428
Mobilier et matériel divers	527	65	-	-	24	616
Total	**€ 4 134**	**€ 519**	**€ (118)**	**€ (196)**	**€ 207**	**€ 4 546**
Valeur nette comptable	**€ 1 332**	**€ 47**	**€ (69)**	**€ (162)**	**€ 52**	**€ 1 202**

Note 6 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2011	**2010**
Clients et comptes rattachés	€ 12 466	€ 13 470
Provisions sur créances clients	(139)	(263)
Total	**€ 12 327**	**€ 13 207**

Le tableau ci-dessous décrit les mouvements concernant les provisions sur créances clients :

	Solde début de période	Dotation de l'exercice	Reprises pour consommation	Reprises sans objet	Effet de change	Solde fin de période
Exercice 2010	€ 244	€ 39	€ -	€ (39)	€ 19	€ 263
Exercice 2011	€ 263	€ 35	€ (127)	€ (26)	€ (6)	€ 139

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

	Total	Non échues	Échéances dépassées			
			< 30 jours	31 – 60 jours	61 - 90 jours	91 – 180 jours
Au 30 juin 2010	**€ 13 207**	€ 9 440	€ 921	€ 1 338	€ 728	€ 780
Au 30 juin 2011	**€ 12 327**	€ 7 906	€ 1 609	€ 1 500	€ 492	€ 820

Note 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2011	**2010**
Charges constatées d'avance	€ 1 011	€ 599
Stocks de marchandises	351	643
Taxes sur la valeur ajoutée	1	140
Créance de Crédit Impôt Recherche	1 751	451
Autres	171	238
Total autres actifs courants	**€ 3 285**	**€ 2 071**

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des paiements en avance de loyers de bureaux, à des abonnements annuels et à des primes d'assurance liées à des contrats de maintenance.

Stocks de marchandises

Au 30 juin 2011, le montant du stock de marchandises et de la provision pour dépréciation du stock de marchandises s'élèvent respectivement 548 milliers d'euros et 197 milliers d'euros. Au 30 juin 2010, le montant du stock de marchandises et de la provision pour dépréciation du stock de marchandises s'élèvent respectivement 730 milliers d'euros et 87 milliers d'euros.

Créance de Crédit Impôt Recherche

Le Groupe réalise régulièrement des analyses de ses dépenses de recherche afin d'identifier celles remplissant les critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche en France. Au cours des exercices clos le 30 juin 2011 et 2010, le montant net du produit de crédit d'impôt recherche comptabilisé en réduction des frais de développement dans les comptes du Groupe s'élève respectivement à 1 180 et 1 015 milliers d'euros.

Note 8 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Politique et objectifs de financement et de gestion de la trésorerie et autres actifs financiers

Les objectifs de financement du Groupe par ordre de priorité sont les suivants: 1) une liquidité suffisante pour permettre de répondre aux besoins opérationnels, 2) limiter le risque sur la valeur nominale, 3) diversifier le risque, et 4) optimiser la performance. La direction financière du Groupe cherche à investir un montant maximum de trésorerie disponible dans des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers. Le Groupe maintient une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court et moyen terme. Tous les équivalents de trésorerie et autres actifs financiers sont détenus dans des établissements financiers situés en Europe, aux Etats Unis, Singapour, ou Australie. Le Groupe investit principalement dans des certificats de dépôts auprès d'établissements bancaires réputés. Néanmoins, le portefeuille se limite aux types d'investissements suivants : les placements émis ou garantis par les gouvernements locaux ou leurs agences ; les obligations bancaires ; les titres de créances négociables, dont les certificats de dépôts et les billets de trésorerie, ainsi que les SICAV et FCP monétaires.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, et autres actifs financiers courants

La trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

	Au 30 juin	
	2011	**2010**
Trésorerie	€ 3 074	€ 3 779
Equivalents de trésorerie	8 568	10 436
Sous-total trésorerie et équivalents trésorerie	**11 642**	**14 215**
Autres actifs financiers courants	14 057	11 538
Total	**€25 699**	**€ 25 753**

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de certificats de dépôts et d'investissements à caractère monétaire avec un contrat à maturité originale qui est inférieure à trois mois. Les autres actifs financiers courants sont essentiellement constitués de certificats de dépôts et d'investissements à caractère monétaire avec un contrat à maturité originale qui est égale ou supérieure à trois mois. Pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, les produits financiers liés à la trésorerie, placements court-terme, et autres actifs financiers courants ont été respectivement de 211 milliers d'euros et 187 milliers d'euros et sont inclus en « produits financiers » au compte de résultat. Au 30 juin 2011 et 2010, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers correspond à une juste valeur de niveau 1 au sens d'IFRS 7.

Au 30 juin 2011, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants sont libellés en euros, dollars américains, dollars singapouriens, dollars australiens, dollars canadiens et livres pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 19 882 milliers d'euros, 3 660 milliers d'euros, 2 010 milliers d'euros, 115 milliers d'euros, 20 milliers d'euros et 12 milliers d'euros. Au 30 juin 2010, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants sont libellés en euros, dollars américains, dollars singapouriens, dollars australiens, dollars canadiens, livres et real brésilien pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 22 290 milliers d'euros, 2 261 milliers d'euros 857 milliers d'euros, 163 milliers d'euros, 22 milliers d'euros, 18 milliers d'euros et 142 milliers d'euros.

Note 9 – CAPITAL ET PRIMES LIEES AU CAPITAL

Capital

Aux 30 juin 2011 et 2010, le nombre d'actions émises et autorisées s'élève à respectivement 16 439 591 et 18 015 404. Aux 30 juin 2011 et 2010, le nombre d'actions en circulation s'élève à respectivement 16 073 735 et 16 552 447. La valeur nominale de l'action est de 0,54 euro. Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les objectifs du Groupe dans la gestion de son capital sont :

- de maintenir l'exploitation du Groupe dans le but de fournir un retour sur capital aux actionnaires ainsi que des bénéfices aux autres intervenants, et
- de fournir aux actionnaires une profitabilité satisfaisante en ajustant les prix des produits et services en fonction du niveau de risque.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut payer des dividendes aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, et acheter ou vendre ses propres actions.

Actions propres

Aux 30 juin 2011 et 2010, le Groupe détenait respectivement 365 856 et 1 462 957 de ses propres actions pour de multiples objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le Groupe a racheté 844 641 actions (dont 684 563 dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions et 160 078 dans le cadre d'un contrat de liquidité), au prix moyen de 4,76 euros, pour un montant de 4 020 milliers d'euros et a vendu 144 522 actions pour 641 milliers d'euros au prix moyen de 4,44 euros. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le Groupe a procédé à l'annulation de 1 740 000 actions de ses actions propres en deux blocs de 340 000 et de 1 400 000 actions représentant un montant de 5 847 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Groupe a racheté 1 171 985 actions (dont 933 215 dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions avec pour objectif d'annuler les actions rachetées et 238 770 dans le cadre d'un contrat de liquidité), au prix moyen de 3,06 euros, pour un montant de 3 587 milliers d'euros et a vendu 245 384 actions pour 741 milliers d'euros au prix moyen de 3,02 euros. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le Groupe n'a annulé aucune action.

Droits préférentiels de souscription

Les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription lors de chaque augmentation de capital, au prorata de leur participation. Les actionnaires peuvent renoncer à ce droit sous certaines conditions lors d'une Assemblée Générale extraordinaire. En l'absence de renonciation préalable, les droits préférentiels sont négociables pendant la période de souscription.

Dividendes

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves en conformité avec les dispositions de la loi française et les Statuts de la Société. InfoVista S.A. n'a distribué aucun dividende depuis sa création. Le report à nouveau et les autres réserves distribuables dans les comptes sociaux avant affectation du résultat de l'exercice sont nuls au 30 juin 2011 suite à l'incorporation des reports à nouveau déficitaires sur la prime d'émission. Toute distribution de dividende serait effectuée en euros.

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites

Le Groupe a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions, "Plan 1999", "Plan 2000" et "Plan 2001", et quatre plans d'options d'achat d'actions, "Plan 2003", "Plan 2004", "Plan 2005" et "Plan 2006", en vertu desquels des options de souscription et d'achat d'actions ont pu être attribuées à des membres du personnel du Groupe, leur permettant d'acquérir un nombre déterminé d'actions à un prix fixé par le Conseil d'administration. Ce prix n'est généralement pas inférieur à la valeur de marché de l'action InfoVista à la date de l'attribution.

Les plans 1999, 2000 et 2001 permettaient au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de cinq ans à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée, (le 9 avril 1999 pour le plan 1999, les 9 décembre 1999 et 11 mai 2000 pour le plan 2000 et le 18 décembre 2000 pour le plan 2001), des options ouvrant droit à la souscription de respectivement 1 126 000, 750 000 et 2 000 000 actions. Les Plans 1999, 2000 et 2001 ont expiré et ne permettent plus à la date du 30 juin 2011 de nouvelles attributions. Les options de souscription d'actions ainsi octroyées étaient assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu des plans 1999 et 2000 expirent huit ans après leur date d'attribution ; les options attribuées en vertu du plan 2001 expirent dix ans après leur date d'attribution.

Le Plan 2003, comporte les mêmes caractéristiques que celles du Plan 2001 et ouvrait le droit à l'achat de 300 000 actions. Le Plan 2003 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre de ce plan au 30 juin 2011.

Le Plan 2004 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée le 15 décembre 2003, des options ouvrant droit à l'achat de 480 000 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2001. Le Plan 2004 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre du Plan 2004 au 30 juin 2011.

Le Plan 2005 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée, des options ouvrant droit à l'achat de 360 000 actions. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités françaises du Groupe sont exerçables en totalité quatre ans après la date de leur attribution. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités non-françaises du Groupe sont assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu du plan 2005 expirent dix ans après leur date d'attribution. Le Plan 2005 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre du Plan 2005 au 30 juin 2011.

Le Plan 2006 permettait au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée le 15 décembre 2006, des options ouvrant droit à l'achat de 244 300 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2005. Le Plan 2006 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne pouvait plus être faite au titre de ce plan au 30 juin 2011.

L'état récapitulatif des différents plans d'options de souscription et d'achat d'actions se présente comme suit :

	Options de souscription d'actions		Options d'achat d'actions	
	Nombre d'actions pouvant être souscrites	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions pouvant être achetées	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1er juillet 2009	**637 583**	**€ 3,59**	**430 870**	**€ 3,72**
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(113 200)	€ 3,44	(127 000)	€ 4,95
Exercées	(8 075)	€ 2,04	(4 800)	€ 2,15
Solde au 30 juin 2010	**516 308**	**€ 3,65**	**299 070**	**€ 3,23**
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(78 450)	€ 7,29	(23 300)	€ 2,80
Exercées	(164 187)	€ 2,39	(57 220)	€ 2,60
Solde au 30 juin 2011	**273 671**	**€ 3,35**	**218 550**	**€ 3,43**

Au 30 juin 2011, la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2008 autorisait le Conseil d'administration à attribuer 200 000 options d'achat d'actions et 200 000 actions gratuites. Au 30 juin 2011, le Conseil d'administration n'avait pas utilisé cette délégation.

Le tableau ci-dessous récapitule les données concernant les options de souscription et d'achat ouvertes et non encore levées selon les plans d'options existants au 30 juin 2011 :

Prix d'exercice des options par tranche	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
	Ouvertes			Dont exerçables immédiatement	
De 1,01 € à 2,00 €	52 625	1,22	€ 1,77	52 625	€ 1,77
De 2,01 € à 3,00 €	171 296	1,60	€ 2,23	171 296	€ 2,23
De 3,01 € à 4,00 €	171 300	2,83	€ 3,48	171 300	€ 3,48
De 4,01 € à 5,00 €	35 000	3,38	€ 4,44	35 000	€ 4,44
Au-delà de 5,00 €	62 000	5,69	€ 5,15	62 000	€ 5,15
Total	**492 221**	**2,63**	**€ 3,14**	**492 221**	**€ 3,14**

Emission de bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables

En vertu d'une délégation de compétence votée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé le 17 décembre 2009 de procéder à l'émission de 1 500 000 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (« BSAAR »). Au 31 décembre 2009, à l'issue de la période de souscription 1 178 060 bons ont été émis. Ces bons sont exerçables entre le 31 décembre 2011 et le 30 décembre 2012 inclus, et donnent le droit de souscrire ou d'acquérir une action nouvelle ou existante de la Société pour chaque BSAAR. En cas d'offre publique d'achat sur la Société cette période serait raccourcie. Le produit brut perçu de l'émission des BSAAR s'établit à 412 milliers d'euros (309 milliers d'euros, net de frais de transaction). Le prix d'exercice par BSAAR s'élève à 3,51 euros, soit 115% de la moyenne du cours de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant le 11 décembre 2009 (inclus).

Durant la période d'exercice des BSAAR, la Société se réserve le droit de rembourser les BSAAR au prix unitaire de 0,01 euro si la moyenne des cours de clôture de la Société sur les trente (30) séances

qui précèdent la date de l'envoi de la notification de remboursement anticipé excède 7,02 euros (soit le double du prix d'exercice des BSAAR). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAAR au prix de 0,01 euro, les porteurs de BSAAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAAR avant la date fixée pour le remboursement. La Société se réserve en outre le droit de proposer à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, des rachats de BSAAR.

Valeur des options et BSAAR attribuées

La charge de personnel comptabilisée au titre des attributions d'options et des BSAAR s'élève respectivement à 0 milliers d'euros et 73 milliers d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010. Cette charge a été allouée aux différents postes du compte de résultat suivant le département d'affectation du bénéficiaire selon les mêmes principes que pour l'allocation des autres charges de personnel. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, aucune option ni BSAAR n'a été attribuée.

Le prix d'émission des BSAAR (0,35 € par BSAAR) diffère de leur valorisation telle que calculée conformément à IFRS 2 (0,41€ par BSAAR). L'écart entre ces deux valeurs représente une charge de personnel intégralement comptabilisée sur l'exercice clos le 30 juin 2010 en l'absence de période d'acquisition des droits. La juste valeur des BSAAR attribués a été déterminée selon la méthode binomiale avec les hypothèses suivantes :

Durée de vie estimée (ans)	2
Taux d'intérêt sans risque	1.25%
Volatilité attendue	37%
Taux de dividende attendu	N/A

Le taux de dividende à zéro est basé sur le fait que le Groupe n'a jamais payé de dividendes, et n'a pas à ce jour, l'intention de le faire. La volatilité attendue est basée sur une volatilité historique des actions. Le taux d'intérêt sans risque utilisé est basé sur une période qui correspond à la durée de vie estimée des options et bons de souscription d'actions.

Note 10 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2011	**2010**
Autres dettes courantes	€ 493	€ 416
Dettes fiscales de TVA	833	548
Total autres passifs courants	**€ 1 326**	**€ 964**

Note 11 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

La filiale américaine du Groupe a mis en place un régime de retraite à cotisations définies couvrant la quasi-totalité de son personnel. Les salariés peuvent verser jusqu'à 75% de leur rémunération annuelle dans la limite d'un montant annuel maximal fixé périodiquement par *l'Internal Revenue Service*. Le Groupe a mis en place une politique d'abondement à hauteur de $0,25 pour chaque dollar américain versé par le salarié dans une limite maximale de $ 875 par an et par personne, selon un calendrier annuel. L'abondement net versé au plan par la filiale américaine a totalisé respectivement $ 21 milliers et $ 18 milliers pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010.

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe verse des cotisations à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces cotisations. Le montant de ces cotisations comptabilisées en charges au cours des exercices clos les 30 juin 2011 et 2010 est respectivement de 1040 et de 1007 milliers d'euros.

Régimes à prestations définies

La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis par les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. La méthode retenue pour le calcul des engagements est la méthode des unités de crédits projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

	Au 30 juin 2011	**Au 30 juin 2010**
Age de départ à la retraite	60-65 ans	60-65 ans
Taux d'actualisation	4,75%	4,75%
Taux d'évolution salariale	4,5%	4,5%

Aux 30 juin 2011 et 2010, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite provisionnés sont respectivement de 280 milliers d'euros et de 248 milliers d'euros. Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont classés en passifs non courants. Pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, le Groupe a enregistré des coûts périodiques liés aux engagements pour respectivement 32 milliers d'euros et 30 milliers d'euros. Aux 30 juin 2011 et 2010, les pertes et gains actuarielles non comptabilisées s'élèvent respectivement à 110 et à 58 milliers d'euros et sont amorties sur la durée restante estimée de la période active des employés.

Note 12 – DETTES FINANCIERES

Ligne de crédit

Aux 30 juin 2011 et 2010, le Groupe n'avait aucune ligne de crédit.

Note 13 - INFORMATION SECTORIELLE

Informations générales

La norme IFRS 8 « Information sectorielle » implique l'identification des segments opérationnels au sein du Groupe. IFRS 8 prévoit à ce titre que le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe constitue le point de départ pour la détermination des secteurs opérationnels. Sur ces bases le Groupe a identifié un seul secteur, celui de l'édition de solutions logicielles de Gestion des performances orientées services. Les services annexes, dédiés aux solutions du Groupe, sont considérés par le Comité Executif du Groupe comme indissociables du secteur identifié.

Informations par secteur opérationnel

Les informations relatives au compte de résultat, aux actifs et passifs du secteur sont en lecture directe dans les états financiers.

Information par zone géographique

L'information par zone géographique est présentée ci-dessous en fonction du lieu de facturation. Les montants sont présentés après éliminations des transactions intra-groupes.

	Exercice clos le 30 juin 2011					
	France	Autres pays d'EMEA	Total EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	€ 9 925	€ 16 281	€ 26 206	€ 13 589	€ 6 072	**€ 45 867**
Actifs non-courants	€ 14 037	€ 83	€ 14 120	€ 379	€ 116	**€ 14 615**

	Exercice clos le 30 juin 2010					
	France	Autres pays d'EMEA	Total EMEA	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	€ 8 398	€ 15 821	€ 24 219	€ 12 427	€ 6 354	**€ 43 000**
Actifs non-courants	€ 12 542	€ 94	€ 12 636	€ 545	€ 181	**€ 13 362**

Informations relatives aux principaux clients

Pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, aucun client n'a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10% du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

Note 14 – IMPOTS

Le résultat avant impôts se détaille comme suit (avant éliminations des opérations intragroupes) :

	Exercices clos les 30 juin	
	2011	**2010**
France	€ 297	€ 2 923
Autres	€ 3 593	€ (442)
Total	**€ 3 890**	**€ 2 481**

Les variations s'expliquent par les abandons de créances effectués entre la France et les filiales GMBH et UK pour des montants respectifs de 800 et 2 500 milliers d'euros.

La ventilation de la charge (produit) d'impôt inscrite au compte de résultat est la suivante :

	Exercices clos les 30 juin	
	2011	**2010**
Impôts courants	€ 561	€ 498
Impôts différés	(583)	(443)
	€ (22)	**€ 55**

Au 30 juin 2011, l'impôt courant est principalement constitué de 239 milliers d'euros pour la retenue à la source payée à Singapour, aux Etats-Unis au Royaume-Uni, Allemagne, Australie et France, ainsi que 286 milliers d'euros correspondant au montant de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en France. Au 30 juin 2011, l'impôt différé est constitué pour 598 milliers d'euros d'activation de déficits reportables en France.

Au 30 juin 2010, l'impôt courant est principalement constitué de l'impôt sur les bénéfices dû en Australie (173 milliers d'euros), de la retenue à la source payée à Singapour et en Allemagne (150 milliers d'euros), ainsi que 150 milliers d'euros correspondant au montant de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en France (la CVAE, composante de la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2010, est considérée comme un impôt sur le résultat dans les comptes consolidés).

Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt qui ressort au compte de résultat consolidé diffère du taux normal d'impôt en vigueur en France. L'analyse des origines de cet écart est présentée ci-dessous :

	Exercices clos les 30 juin	
	2011	**2010**
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	3 890	2 481
Taux normal en vigueur en France	**33.33%**	**33.33%**
Charge d'impôt au taux normal en vigueur en France	**€ 1 297**	**€ 827**
Différences permanentes	(679)	(241)
Différence de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(358)	40
Déficits utilisés sur l'exercice	(246)	(492)
Déficits activés sur les exercices futurs	(598)	(465)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	286	122
Impôt retenu à la source et autre impôt forfaitaire	276	264
Charge (Produit) d'impôt	**€ (22)**	**€ 55**

Analyse des impôts différés

L'impôt différé actif et passif du Groupe est principalement composé des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2011	**2010**
Impôts différés non constates :		
Impôts différés actifs non constatés:		
Déficits reportables	€ 8 676	€ 9 650
Provisions non déductibles	194	193
Autres différences temporaires	232	1 173
Total	**€ 9 102**	**€ 11 016**
Impôts différés constates :		
Impôts différés actifs constatés :		
Déficits reportables	€ 2 242	€ 1 041
Autres différences temporaires	32	69
Passifs d'impôt différé constates	**(64)**	**(238)**
Réévaluations d'actifs et autres	(64)	(238)
Actif d'impôt différé net constaté	**€ 2 210**	**€ 872**

Au regard des résultats passés et des perspectives futures de rentabilité, le Groupe a comptabilisé des impôts différés actifs au titre des reports déficitaires de la société InfoVista S.A au 30 juin 2011 et 2010 à hauteur respectivement de 2 178 et 825 milliers d'euros. Au cours des exercices clos les 30 juin 2011 et 2010 respectivement, le produit d'impôt différé a été comptabilisé pour 598 et 408 milliers d'euros en compte de résultat et pour 755 et 417 milliers d'euros en capitaux propres pour la quote-part des pertes n'ayant pas transité historiquement par le résultat.

Déficits fiscaux reportables

Au 30 juin 2011, les dates limites d'utilisation des déficits fiscaux reportables s'établissaient comme suit :

	Au 30 juin 2011
Utilisation au plus tard en :	
2012	-
2013	-
2014	-
De 2022 à 2031	6 495
Déficits indéfiniment reportables	26 750
Total des déficits fiscaux reportables	€ **33 245**[1]

Plusieurs exercices sont ouverts à d'éventuels contrôles dans la plupart des pays respectifs où se trouvent les filiales du Groupe. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, les sociétés française et allemande ont chacune fait l'objet d'un contrôle fiscal. Les redressements notifiés ou portés à la connaissance du management ont été intégralement provisionnés dans les états financiers consolidés à hauteur de 55 milliers d'euros.

Note 15 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente le calcul du résultat de base et dilué par action :

	Exercices clos les 30 juin	
	2011	**2010**
Résultat net	€ 3 912 €	2 427
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	16 461 487	16 943 648
Nombre complémentaire d'actions à émettre du fait des bons et options dilutifs	487 184	157 932
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	16 948 671	17 101 580
Résultat de base par action	€ 0,24 €	0,14
Résultat dilué par action	€ 0,23 €	0,14

[1] Dont IVSA : 21 009

Note 16 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Contrats de location

Le Groupe loue des locaux et certains équipements. Ses contrats de location arrivent à échéance jusqu'en juin 2018. Certains de ces contrats prévoient une clause de renouvellement d'une durée de trois à neuf ans. Certains de ces contrats sont également assortis de clauses d'indexation fixe ou variable des loyers. L'indexation variable des loyers est basée sur des indices d'inflation et l'indexation fixe des loyers n'est pas significative.

Au 30 juin 2011, les redevances minimums restant à payer au titre de ces contrats sont les suivants :

Exercices clos les 30 juin		
2012	€	1432
2013		1073
2014		959
2015		803
2016		693
Au-delà		1386
Total	**€**	**6 346**

Les charges de locations se sont élevées respectivement à 1 687 milliers d'euros et 1 544 milliers d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010. Le Groupe n'a pas de contrats de location-financement significatifs.

Obligations d'achat irrévocables

Au 30 juin 2011, les obligations d'achat irrévocables du Groupe s'élèvent à 1 587 milliers d'euros et résultent de commandes fermes et d'obligations contractuelles avec des fournisseurs ayant une échéance inférieure à un an. Au 30 juin 2011, le Groupe n'a pas encore reçu les biens et les services correspondants, mais sera dans l'obligation de les payer. Le Groupe n'a pas d'obligation d'achat ayant une échéance supérieure à un an.

Droit individuel à la formation

La loi n°2004-391du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 12 384 heures au 30 juin 2011. Les heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élèvent à 12 384.

Garanties et engagements d'indemnisation

La plupart des contrats sont conclus dans le cadre normal des affaires du Groupe avec, notamment, ses clients, ses revendeurs, des éditeurs de logiciels fournissant des modules logiciels intégrés aux produits du Groupe, des intégrateurs, ainsi que des distributeurs. La plupart de ces contrats comporte une obligation pour le Groupe d'indemniser l'autre partie en cas de plaintes ou de procédures engagées par des tiers sur le fondement d'une contrefaçon alléguée de leurs droits de propriété intellectuelle. Certains de ces contrats prévoient en outre que le Groupe devra indemniser l'autre partie contre certaines plaintes, actions ou réclamations relatives à des dommages aux biens, à des dommages physiques, ou à des actions ou omissions du Groupe, de ses employés, agents ou représentants. Sur la base de son expérience et des informations dont elle a connaissance au 30 juin 2011, la direction du Groupe considère que sa responsabilité au titre des garanties qui précèdent est, au 30 juin 2011, non significative.

Note 17 – INSTRUMENTS DERIVES

Politique et objectifs de la couverture de change

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Le Groupe exerce ses activités à l'international et se trouve exposé à un risque de change du fait de transactions réalisées en différentes devises, principalement le dollar américain, la livre sterling, le dollar australien, et le dollar singapourien. Le Groupe s'expose à un risque de change au niveau des entités légales qui opèrent des transactions en devises autres que leurs devises fonctionnelles locales dans lesquels les comptes se trouvent établis.

Les fonds disponibles sont investis de sorte à assurer un maximum de sécurité et de liquidité mais également maximiser le rendement malgré ces contraintes. Les objectifs de gestion des risques de change sont, par ordre de priorité, les suivants : 1) éviter la spéculation sur l'exposition future de devises, 2) l'exposition de devises devrait être autant que possible proche de zéro, 3) l'exposition de devises devrait être gérée efficacement afin d'éviter des coûts importants liés à la gestion du risque de change, 4) maintenir le meilleur niveau de prévisibilité et de contrôle sur l'impact de l'exposition au risque de change.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des contrats de ventes à terme pour gérer son risque de change sur les flux entre le Groupe et les tiers.

Le tableau ci-dessous décrit le type d'instruments dérivés utilisés ainsi que la juste valeur correspondante :

	Au 30 juin							
	2011				2010			
	Montant notionnel en devise		Juste valeur		Montant notionnel en devise		Juste valeur	
Ventes à terme USD/EUR	USD	796	€	3	USD	75	€	(6)
Ventes à terme USD/SGD	USD	400	€	1	USD	350	€	(1)
Ventes à terme USD/AUD	USD	404	€	4	USD	680	€	6
Total			**€**	**8**			**€**	**(1)**

La valeur de marché des instruments couvrant des actifs et passifs déjà comptabilisés est incluse en autres actifs (passifs) courants aux 30 juin 2011 et 2010. Ces instruments financiers ont une maturité inférieure à 6 mois.

Note 18 – EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen

Pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, les charges de personnel, composées des salaires fixes et variables, de l'intéressement et des charges sociales afférentes, étaient respectivement de 26 275 milliers d'euros et 25 737 milliers d'euros. Pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, les charges sociales comprises dans les charges totales de personnel ont représenté respectivement 5 994 milliers d'euros et 6 087 milliers d'euros. Pour les exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, l'effectif moyen du Groupe était respectivement de 226 et 228 personnes.

Note 19 – EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS

Le programme global de gestion des risques financiers repose sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à minimiser les effets potentiels négatifs sur la performance financière du Groupe. Le département financier, sous la direction du Conseil d'administration, se concentre sur la gestion de ces risques financiers qui correspond à l'identification, l'évaluation et la couverture de ces risques financiers en coopération étroite avec les unités opérationnelles du Groupe.

Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie.

- Risque de crédit lié aux créances commerciales

Sur base des informations dont il dispose, le Groupe n'anticipe pas de défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Toutefois, en raison du contexte économique et financier actuel, particulièrement et exceptionnellement difficile et incertain, la défaillance de clients du Groupe ne peut être totalement exclue. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent ce qui limite l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables.

- Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés

Les opérations de couverture de change ainsi que les placements de trésorerie sont réalisés auprès d'établissements financiers de premier plan.

Risque de liquidité

En raison de la nature dynamique du secteur d'activité du Groupe, le département financier vise à maintenir une flexibilité dans son financement en investissant dans des placements financiers et équivalents de trésorerie liquides.

Risques relatifs à des contentieux juridiques

Le Groupe est impliqué dans un nombre limité de litiges liés à son activité courante. Selon ses estimations, le dénouement de ces procédures n'aura pas d'incidence significative ni sur ses résultats d'exploitation, ni sur sa situation financière, ni sur ses flux de trésorerie.

Exposition au risque de change

Le Groupe exerce son activité dans le monde entier et s'expose au risque de change. Les devises les plus concernées sont le dollar américain (aux Etats-Unis et dans d'autres pays) et le dollar singapourien (en Asie-Pacifique). En outre, le Groupe réalise un nombre important d'investissements dans ses filiales étrangères, dont les actifs nets sont exposés au risque de change. Au cours des exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, le Groupe a enregistré respectivement des pertes nettes de change de 465 milliers d'euros et 53 milliers d'euros.

Le Groupe considère qu'une appréciation théorique de dix pour cent de l'euro par rapport au dollar américain, aurait entraîné respectivement une hausse d'environ 54 milliers d'euros et une baisse de 329 milliers d'euros sur les résultats nets des exercices clos le 30 juin 2011 et 2010. Le Groupe considère qu'une appréciation théorique de dix pour cent de l'euro par rapport au dollar singapourien, aurait entraînée respectivement une baisse d'environ 109 milliers d'euros et une hausse d'environ 37 milliers d'euros sur les résultats nets des exercices clos le 30 juin 2011 et 2010. Cette évaluation du risque de change est faite sur une base consolidée.

Au 30 juin 2011, l'exposition au risque de change pour le Groupe est la suivante :

	GBP/EUR	USD/AUD	USD/SGD	USD/EUR
Actifs	GBP 466	USD 523	USD 1 083	USD 509
Passifs	GBP -	USD -	USD -	USD -
Positions nette avant gestion	**GBP 466**	**USD 523**	**USD 1 083**	**USD 509**
Hors-bilan	GBP -	USD (404)	USD (400)	USD (796)
Position nette globale	**GBP 466**	**USD 119**	**USD 683**	**USD (287)**

Risque de taux d'intérêts

Aux 30 juin 2011 et 2010, le Groupe, n'ayant aucune dette à long terme, considère que le risque de taux d'intérêt est très faible.

Note 20 – INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Au cours des exercices clos les 30 juin 2011 et 2010, le montant global cumulé des rémunérations versées aux mandataires sociaux s'est élevé respectivement à 668 milliers d'euros (5 personnes) et 631 milliers d'euros (5 personnes). Aux 30 juin 2011 et 2010, les dirigeants et les administrateurs n'ont perçu aucune avance et/ou crédit.

Il existe au 30 juin 2011, un accord conclu entre le Groupe et un de ses mandataires sociaux, prévoyant l'attribution d'indemnités en cas de cessation de ses fonctions. Le contrat de travail de Monsieur Philippe Ozanian, Administrateur et Directeur Général, prévoit une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant égal à douze mois de rémunération brute globale. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian prévoit par ailleurs que, dans l'année suivant un changement de contrôle, en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse, ou de rupture de son contrat de travail aux torts exclusifs de la Société à la suite d'une modification de ses conditions d'emploi, ce dernier bénéficie d'une indemnité égale à 12 mois de rémunération brute globale, du paiement le cas échéant du solde restant dû de sa prime, de l'exerçabilité immédiate de ses options, ainsi que de la prorogation de son contrat d'assurance vie et invalidité pour une période de 12 mois. Le versement desdites indemnités et avantages est subordonné à la condition que la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant la date de notification du licenciement, soit supérieure ou égale à 3 euros. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian comprend enfin une clause de non-concurrence d'une durée d'une année contre paiement d'une indemnité correspondant à dix mois de rémunération brute globale. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian stipule que l'ensemble des sommes perçues par ce dernier au titre de son indemnité contractuelle de licenciement (y compris les indemnités légales et conventionnelles de rupture), de la clause de changement de contrôle, et de la clause de non concurrence, ne peut en tout état de cause excéder 15 mois de rémunération brute globale.

Aux 30 juin 2011, le nombre total d'actions auxquelles donnent droit les bons et options d'actions attribuées aux mandataires sociaux s'élevait à 780 935.

Autres

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le Groupe a conclu avec la société GDev un contrat dont l'objet est la sous-traitance du développement de hot fix utilisé pour la correction de défauts sur les codes sources des produits InfoVista. La société GDev est contrôlée par M. Joe Liemandt actionnaire et administrateur du Groupe. Aux 30 juin 2011 et 2010, les montants dus à la société GDev sont de

121 et 0 milliers d'euros respectivement. Au cours des exercices clos le 30 juin 2011 et 2010, les charges liées au contrat GDev s'élèvent à 250 et 0 millier d'euros respectivement.

Note 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant.